

Louis Duc, député		P2005.07
Les conséquences du divorce et de la séparation - autorité parentale, droit de visite, médiation		DSAS
		Cosignataires: 8
Reçu SGC: 14.03.07	Transmis CHA: 28.03.07*	Parution BGC: mars 2007

Dépôt

Par ce postulat, je demande au Conseil d'Etat d'analyser mes questions, d'améliorer, pour les rendre plus humaines, les procédures de séparations et de divorces, de créer des médiations avant toute procédure, de faire des propositions pour confier ces procédures de séparations et de divorces à des personnes formées spécialement pour cela.

Développement

Le drame, insoutenable, a jeté effroi et stupeur dans notre canton et bien au-delà, lorsqu'un père de famille et sa petite fille ont enjambé le parapet du Pont de Grandfey, à Fribourg, pour y trouver une fin tragique. Des actes aussi désespérés ne devraient plus jamais se reproduire !

Que s'est-il passé ?

A l'origine d'une telle envie d'en finir avec la vie, un mal-être sans doute, de l'incompréhension peut-être, d'éventuelles décisions d'instances diverses, voire de justice, qui auront très certainement été les déclencheurs qui auront conduit ce père de famille à en finir, entraînant avec lui sa petite fille Océane dans la mort ! Horrible destinée !

Devant une telle tragédie, l'Autorité politique doit absolument s'interroger et agir en conséquence pour éviter au maximum que des drames d'une ampleur aussi tragique ne se répètent ! S'interroger, bien-sûr, mais aussi scanner en profondeur dans les services, instances diverses, conseils familiaux et conjugaux qui sont, de très près souvent, consultés par les parties en conflit, lors de problèmes familiaux, d'une séparation ou d'un divorce.

On ne pourra cependant jamais garantir que certaines décisions prises par des instances officielles, des décisions de justice de paix ou de tribunal, influent fortement sur certaines personnes et que ces personnes en arrivent à de telles conclusions tragiques !

Ne serait-il donc pas urgent, pour éviter au maximum des réactions imprévisibles, que, avant toute procédure judiciaire, on fasse intervenir beaucoup plus intensément la médiation ?

Une décision de justice qui prive une des deux parties en conflit de son autorité parentale ou l'ampute de ses droits de visite, quelle terrible responsabilité que de prononcer une si grave interdiction !

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Le couperet qui tombe, parfois d'une mainmise fort abrupte, sans trop se soucier des conséquences sur la personne concernée, ce désarroi soudain parce qu'il ou elle sera privé(e) de son enfant, c'est un monde qui s'écroule !

Alors peut se produire le pire et le drame de Grandfey peut se reproduire à chaque instant. Il faut aussi rappeler que les ordonnances rendues par les juges en matière de divorce ou de séparation ne vont pas aller en décroissant !

Je demande donc au Conseil d'Etat de porter une attention particulière à mes interrogations, d'analyser ma proposition de tout tenter par la médiation avant que n'interviennent des rendus de tribunaux ou de justices de paix. Je demande aussi de garantir à celles et ceux qui devront avoir recours à des services de conciliation des personnes spécialisées et de haute humanité, qui auront la tâche essentielle de tout tenter pour éviter l'affrontement et des procédures à n'en pas finir.

Je le répète, des médiateurs, encore de la médiation, en lieu et place de réquisitoires et de sentences de tribunaux lourdes et dont on ne soupèse pas assez les effets souvent dévastateurs !

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, tout doit être mis en œuvre pour que ces heures difficiles liées au divorce, à la séparation, se déroulent sous les meilleurs auspices, que nous soyons conscients que ces conflits conjugaux conduisent aussi à des situations financières catastrophiques, que les enfants sont les premières victimes, tiraillés entre deux parents. C'est aujourd'hui une situation qui nécessite de la part de l'Autorité politique une écoute toute particulière. Nous avons les moyens de mettre en place les outils nécessaires au service de toutes ces familles qui passent par ces heures difficiles de la séparation ou du divorce.

* * *